

## C.C.A.S DE LA VILLE DU BEAUSSET

### NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2017. Il est conforme au compte de gestion tenu de son côté par le comptable public dépendant de la Direction des Finances Publiques.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette note sera disponible sur le site internet de la ville du Beausset.

Toutefois, les informations concernant la présentation des engagements pluriannuels, la structure et gestion de la dette, le niveau d'épargne, l'épargne brute et nette, ne seront pas traités, puisqu'elles ne concernent pas notre C.C.A.S.

Le compte administratif 2017 du C.C.A.S se résume ainsi :

#### Section de fonctionnement

Dépenses	:	138 237,35 €
Recettes	:	168 841,05 €
Excédent	:	30 603,70 €

#### Section d'investissement

Dépenses	:	0,00 €
Recettes	:	15 964,75 €
Excédent	:	15 964,75 €

Le résultat global de clôture se solde par un excédent de 46 568,45 €, repris par anticipation au BP 2018.

#### I – Section de fonctionnement les dépenses,

Les dépenses de la section de fonctionnement se sont élevées à 138 237,35 € et représentent un taux de réalisation de 87,51 % par rapport au BP 2017.

Elles se décomposent comme suit :

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	CA 2016	BP 2017	CA 2017	ECART CA 2017/2016 %	Taux de réalisation
011 - CHARGE A CARACTERE GENERAL	17 343	20 500	15 716	-9.38%	76.66%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	63 133	94 500	86 402	36.86%	91.43%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	48 649	40 400	34 198	-29.71%	84.65%
022 - DEPENSES IMPREVUES		640			0.00%
042 - OPERATIONS D'ORDRE	1 213	1 922	1 922	58.43%	99.99%
<b>TOTAL DES DEPENSES FONCTIONNEMENTS</b>	<b>130 338</b>	<b>157 962</b>	<b>138 238</b>	<b>6.06%</b>	<b>87.51%</b>

### 1- Le Chapitre 011 – Charges à caractère général

Elles représentent 11% des dépenses réelles de fonctionnement et contiennent l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement du C.C.A.S (électricité, fournitures administratives, location du photocopieur, assurances, maintenances etc.) mais aussi les achats liés à l'activité du C.C.A.S (produits alimentaires et d'hygiène pour le logement d'urgence, les frais d'affranchissements pour le plan canicule, les permanences juridiques d'aide aux victimes). La fermeture du Pôle social a engendré une diminution de -9.38 % des frais directement liés au bâtiment, tel que les frais de télécommunications.

### 2- Le Chapitre 012 – Charges de personnel

Ces charges ont augmenté de +36,86% essentiellement dû à l'intégration d'un agent titulaire à plein temps affecté au C.C.A.S depuis le 01 avril 2017, portant le nombre d'agents titulaires à trois.

### 3- Le Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe les aides facultatives accordées par le C.C.A.S, il s'élève à 34 197,80 €, représente 25 % des dépenses de fonctionnement et se décline comme suit :

- Aides aux loyers pour un montant de 4 278 € (17 familles)
- Aides à la cantine en ½ gratuité pour un montant de 5 619,80 € (soit 3 703 repas)
- Distribution de 140 bons alimentaires d'une valeur de 35 € (soit un total de 4 900 €).

Le C.C.A.S a versé pour un montant de 19 400 € une subvention aux associations suivantes :

- Lou pitchoun pour 15 000 €
- Secours Catholique pour 2 500 €
- Croix Rouge pour 1 500 €
- ADAPEI pour 300 €
- France ALZHEIMER pour 100 €

### 4- Les Opérations d'ordre

Elles correspondent aux amortissements de l'année et sont transférées en section investissement pour 1 921,80 €.

Pour compléter l'évaluation chiffrée des résultats, il est important de souligner le bilan des activités du C.C.A.S :

Le C.C.A.S a accueilli 1 990 personnes et a enregistré 742 appels téléphoniques.

Le C.C.A.S a instruit :

- 186 dossiers de renouvellement de demande de logements sociaux et 113 nouvelles inscriptions. Soit un total de 298 demandes dont 232 beaussetanes et 66 pour les autres communes.
- 11 dossiers de demande de RSA
- 50 dossiers de demande d'APA
- 46 dossiers de demande MDPH
- 31 dossiers d'aide sociale (Placement en MDR, IME, Foyer Logement et obligation alimentaire)
- 50 packs d'eau ont été distribués aux personnes vulnérables

- 23 personnes ont demandé à être visitées durant le dispositif
- 736 invitations envoyées pour 182 personnes inscrites au repas de Noël pris en charge par le budget communal
- 232 colis simples et 151 colis doubles offerts aux personnes de plus de 75 ans également pris en charge par la commune
- Une soixantaine de sachets de chocolats offerts aux enfants défavorisés.
- 118 personnes et 6 bébés s'approvisionnent à la banque alimentaire du Beausset
- 1 placement en logement d'urgence

## II – Section de fonctionnement les recettes,

La vue d'ensemble fait ressortir un montant des recettes perçues de 168 841,05 € soit une augmentation de 20,69 % en comparaison du CA de 2016.

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	CA 2016	BP 2017	CA 2017	ECART 2017/2016 %	Taux de réalisation
013 - ATTENUATIONS DE CHARGE	1 027		6 929	574.66%	
70 - PRODUITS SERVICE, DOMAINE ET VENTE DIVERSES	6 067	8 000	10 500	73.08%	131.25%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	124 703	140 400	140 525	12.69%	100.09%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	280		1 326	373.41%	
002 - REPRISE DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	7 822	9 562	9 562	22.24%	100.00%
<b>TOTAL DES RECETTES FONCTIONNEMENTS</b>	<b>139 899</b>	<b>157 962</b>	<b>168 841</b>	<b>20.69%</b>	<b>106.89%</b>

#### 1- Chapitre 013 – Atténuations de charges

Il s'agit du versement des indemnités journalières d'un agent en maladie. Le montant perçu se monte à 6 928,77 €.

#### 2- Chapitre 70 – Produits des services et du domaine

Ce chapitre correspond aux produits issus des concessions funéraires et représentent un tiers des concessions communales pour un montant de 10 500,07 €. Il se décompose comme suit :

- 2 concessions trentenaires (terrain de 2 m)
- 6 concessions cinquantenaires (terrain de 2 m)
- 9 concessions neuves trentenaires (terrain 3,75 m)
- 1 concession neuve cinquantaire (terrain 3,75 m)
- 4 columbariums trentenaires

#### 3- Chapitre 74 Dotations et participations

La subvention municipale représente 86,02% des recettes réelles de fonctionnement et s'élèvent à 137 000 € soit une augmentation de plus de 14%. A cela s'y ajoute, la subvention départementale pour l'instruction des dossiers RSA d'un montant de 3 525€.

#### 4- Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Cette recette concerne le remboursement de l'assurance statutaire de 2016, s'élevant à 1 325,54 €.

#### 5- R002 – Reprise de l'excédent de fonctionnement

Enfin, les recettes tiennent compte de la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016 correspondant à 9 561,67 €.

### **III - La section d'investissement,**

Elle est constituée en recette, de l'amortissement du matériel de bureau pour 825,80 €, de l'amortissement du mobilier du Pôle social pour 954 €, d'autres immobilisations corporelles pour 142 € et de l'excédent reporté de 2016 pour un montant de 14 042,95€. En 2017, aucune dépense en section d'investissement n'a été effectuée.

